

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

12 mars 2020, le Président Macron annonce la fermeture des écoles et établissements scolaires à compter du lundi qui suit.

Les enseignant.e.s s'organisent en un temps record pour assurer la continuité pédagogique sans rupture pour leurs élèves.

13 avril 2020, le Président Macron annonce le déconfinement à compter du 11 mai avec la réouverture des écoles et établissements scolaires.

3 mai 2020, parution du protocole sanitaire qui régit les modalités de la réouverture des écoles et établissements scolaires.

Les directeurs et directrices s'organisent en un temps record pour assurer la réouverture de leur école.

Depuis 2 mois, les personnels sont sous pression, faisant tout leur possible pour répondre aux injonctions de nos gouvernants. Les annonces sont brutales, non préparées, les délais sont insoutenables. Stop ! Il ne suffit pas de décréter pour que cela se fasse. Stop ! A trop tirer sur la corde, les personnels vont craquer, en particulier les directeurs et directrices d'école.

Depuis le 3 mai, les directeurs et directrices d'école n'ont pas compté leurs heures, ont fait preuve d'un professionnalisme à toute épreuve pour que les écoles puissent accueillir des élèves au plus tôt.

Une nouvelle pression pèse sur eux, il s'agit maintenant de réécrire en urgence des protocoles pour accueillir davantage d'élèves à compter du 25 mai.

La crise sanitaire a effacé tout calendrier, les jours se confondent et il n'y a plus ni samedis ni dimanches, ni jours fériés, ni vacances aucun droit à la déconnexion. Toujours et encore, la précipitation règne en maître sans aucune régulation de la charge de travail pour les directeurs et directrices d'école.

A partir du 25 mai, il faudrait donc accueillir plus d'élèves.

Pour les directeurs et directrices d'école, il s'agit de veiller à l'application du protocole sanitaire strictement, sans transiger. Au quotidien, la mise en œuvre du protocole se heurte aux principes de réalité et de faisabilité dans de nombreux endroits : manque de matériel, de produits, de formation des personnels municipaux, classes trop exigües, couloirs étroits, manque de points d'eau,... Le respect des consignes sanitaires doit certes permettre de ré-ouvrir les portes mais doit également être tenu sur la durée et en réalité. Pour la constitution des groupes d'enfants, la théorie semble satisfaisante : moins de 15 élèves, égalité d'accès de tous les élèves d'un même niveau, enseignement alterné, priorité de certains enfants et participation des services périscolaires. Mais là encore, certaines situations locales rendent concrètement impossible cette équation : peu de classes ont une surface qui peut accueillir 15 élèves s'il faut espacer les bureaux d'un mètre, la capacité d'accueil des services périscolaires est parfois faible ou absente, impossibilité d'accueillir les enfants en difficultés scolaires s'il y a trop d'enfants prioritaires du fait de l'emploi de leurs parents. De plus, s'il nous paraît également évident de partager philosophiquement le combat contre les difficultés scolaires en organisant du soutien, de permettre la continuité pédagogique en distanciel, de s'assurer du niveau des élèves encore une fois, la mise en œuvre de toutes ces injonctions paraît compliquée voire parfois impossible sur le terrain. Pour le SE-Unsa, en tout état de cause, il faut du temps pour trouver des solutions conformes au protocole, des solutions construites dans la concertation indispensable pour créer de bonnes conditions. Cela ne peut se faire à marche forcée avant le 2 juin. Le SE-Unsa vous demande de laisser le temps aux directeurs et directrices de préparer cette reprise ! La bonne volonté ne suffit, il en va de l'intérêt du service public que nous défendons.

Si dans certaines écoles ou établissements, l'organisation ne respecte pas la sécurité sanitaire à la reprise ou ne la respecte plus à moyen terme, le SE-Unsa accompagnera les collègues dans la démarche de signalement des difficultés, puis éventuellement d'alerte et de retrait.

Pour les directeurs et directrices d'école, il s'agit aussi de veiller à mettre en place des organisations pédagogiques permettant aux enseignants de ne pas cumuler deux modalités d'accompagnement au-delà du temps de service réglementaire. Cependant, en réalité, cette double journée s'imposera à de nombreux enseignant.e.s dans les écoles qui accueilleront beaucoup d'élèves ou dans les écoles dépourvues de systèmes de garde municipale. Les directeurs et directrices se retrouvent parfois face à des difficultés insolubles ! Que faire lorsqu'il manque trop d'enseignant.e.s dans l'équipe, quand la demande d'accueil d'enfants prioritaires est trop importante, quand la mairie ne peut pas ou ne veut pas jouer son rôle, quand on ne peut pas accueillir les élèves en difficulté scolaire, quand les parents changent d'emploi du temps, quand les maires ne communiquent pas ou mal avec l'équipe enseignante... Ainsi, dans certaines organisations pédagogiques, faute de personnels enseignants, il est prévu que les AESH soient en charge seuls de la surveillance d'un groupe d'élèves, avec l'accord de l'IEN. Il nous semble nécessaire que cela soit clarifié, cela n'entre pas dans les missions des AESH. Quant aux jours de décharge des directeurs, pourront-ils être assurés dans ces conditions ?

Le ministre l'a réaffirmé plusieurs fois publiquement : il faut pour les enseignants la plus grande bienveillance et la plus grande souplesse, notamment concernant les demandes de poursuite du télétravail. Le SE-Unsa vous demande, M. le DASEN de clarifier les situations travail en présentiel – distanciel ou ASA à l'aide d'un document de cadrage. Le SE-Unsa vous demande, M. le DASEN de clarifier les attentes d'un point de vue pédagogique pour les enseignant.e.s qui devront simultanément gérer élèves en présentiel et en distanciel, puisque des consignes d'IEN interdisent la possibilité d'organisation pédagogique prévoyant d'alterner travail en classe et travail à distance. La circulaire précisant que « les professeurs qui assurent un service complet en présentiel dans l'école ou l'établissement ne sont pas astreints à l'enseignement à distance. L'enseignement à distance pour les élèves restés chez eux est assuré par les professeurs qui sont aussi à domicile », nous vous le demandons M. le DASEN, qu'est ce qui est prévu en Gironde pour assurer la continuité pédagogique ? Le SE-Unsa appelle les enseignant.e.s à refuser légitimement toute organisation les contraignant à cumuler sur une même journée présence auprès des élèves et continuité pédagogique.

Les enseignant.e.s, les directeurs et directrices comme les IEN, sont plus investis que jamais depuis le début du confinement, avec des moments de stress et d'inquiétudes légitimes. Il faut en tenir compte ! Nous comprenons la charge de travail des IEN, et les délais très courts imposés à tous. Mais la charge de travail des directeurs, directrices et enseignant.e.s est tout aussi énorme. Rien ne peut se faire dans la précipitation, avec des demandes constantes, ordres et contrordres, avec de plus en plus de pressions. La qualité en sécurité doit primer sur le quantitatif ! Tous les enseignant.e.s souhaitent que leurs élèves retrouvent le chemin de l'école, mais pas dans la précipitation, dans l'insécurité, voire dans la maltraitance.

Les personnels n'accepteront pas de s'épuiser encore toute la fin de l'année scolaire puis pendant les vacances d'été au gré de la communication ministérielle. Pour réussir cette réouverture nécessaire, il faut laisser du temps aux équipes, il faut de la clarté, de la souplesse et de la confiance.

Pour finir, le SE-Unsa déplore ne pas avoir eu présentation préalable à sa mise en œuvre du plan départemental de réouverture des écoles en CTSD comme indiqué dans les textes.

Les élu.e.s du SE-UNSA
Vincent Bourguignon
Céline Gravellier
Claire Papeghin
Cédrine Sancier